



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



COMPOSANTE II : RÉOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE FAMILIALE

**Deuxième séminaire de formation : « Les structures de résolution des
conflits. La reconnaissance et l'exécution des décisions rendues dans des
affaires transfrontalières »**

Lisbonne (PT), du 28 au 30 janvier 2014

CONCLUSIONS FINALES

Le deuxième séminaire de formation sous la composante « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale » du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenu du 28 au 30 janvier 2014 à Lisbonne (PT).

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie. Les orateurs venaient d'Allemagne, de France, d'Israël, du Maroc et du Portugal. Parmi les orateurs, il y avait aussi le Premier secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé.

Le séminaire de formation fut ouvert par Patrícia Albuquerque Ferreira, Directeur général adjoint, Direction générale chargée de la politique en matière de justice, ministère portugais de la Justice ; et par Andrés Salcedo Velasco, chef d'équipe du Projet Euromed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants. La clôture du séminaire a été assurée également par Andrés Salcedo Velasco. En outre, María José Castelo Branco, représentante du ministère portugais de la Justice, Département de la Coopération internationale, a aussi pris part au séminaire.

Le contexte général, le contenu et la structure des séminaires de formation qui se tiennent dans le cadre de cette composante, y compris l'approche générale et les principales questions proposées pour la discussion, furent introduits par le chef d'équipe et par le responsable de formation du projet EuroMed Justice III, M. José María Fernández Villalobos.

Ensuite les participants ont pris la parole pour se présenter et présenter la situation actuelle dans les pays partenaires du Voisinage Sud par rapport à la répartition des compétences entre juridictions religieuses et juridictions civiles, et autres organismes de résolution des conflits.

Six exposés thématiques ont été présentés au cours du séminaire : « Travail réalisé au cours de la 1ère phase du projet par rapport à la question de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Référence spéciale au 'Manuel de bonnes pratiques dans le cadre des conflits transfrontaliers en matière familiale, et plus particulièrement des conflits familiaux transfrontalières relatifs à la responsabilité parentale.' » ; « L'exécution des décisions rendues dans des affaires transfrontalières : une référence spéciale au travail de la Conférence de La Haye. » ; « L'exécution des décisions rendues par des tribunaux civils et religieux. » ; « La résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : l'expérience portugaise. Rapports entre juridictions religieuses et juridictions civiles. » ; « L'unification de la jurisprudence entre juridictions religieuses et juridictions civiles dans les pays partenaires du Voisinage Sud. » ; et « Etablir le critère régissant la juridiction en matière de protection de l'enfant. Aperçu de la législation en vigueur (législation de l'UE, conventions internationales, etc.) en matière de litiges portant sur des conflits de famille transfrontaliers. Problèmes spécifiques liés à la reconnaissance à l'étranger des décisions rendues dans les conflits transfrontaliers en matière familiale, y compris les décisions rendues par des tribunaux religieux ou prises sur la base de textes religieux. ».

Au cours de ces exposés, les différents orateurs ont analysé les différentes approches par rapport aux questions abordées, surtout d'un point de vue pratique, ainsi que le cadre juridique international.

Etant donné les objectifs de ce séminaire de formation et compte tenu des débats et discussions tenus pendant ce séminaire, les participants ont eu l'occasion de :

- Examiner pendant trois jours, et sous l'angle international, les différentes questions inscrites à l'ordre du jour du séminaire.
- Se tenir informés de la situation actuelle et des développements futurs dans chaque pays partenaire du Voisinage Sud par rapport aux questions traitées par ce séminaire et mener un débat fructueux sur l'état des lieux dans ce domaine dans les pays partenaires du Voisinage Sud, tout en présentant leur expérience ainsi que leur cadre juridique respectifs.
- Avoir un meilleur aperçu du cadre international et européen actuel par rapport à la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.
- Avoir un aperçu général du travail réalisé au cours de la 1ère phase du projet, avec une référence spéciale au manuel de bonnes pratiques dans le cadre de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.
- Mener une discussion approfondie et avoir une approche pratique du travail de la Conférence de La Haye dans le domaine de l'exécution des décisions rendues dans affaires transfrontalières.

- Avoir un débat fructueux et exhaustif sur l'exécution des décisions rendues par des tribunaux civils et religieux dans la région.
- Débattre de la situation en matière d'unification de la jurisprudence entre juridictions religieuses et juridictions civiles dans les pays partenaires du Voisinage Sud, avec une référence spéciale à la répartition des compétences entre les tribunaux de la famille.
- Entendre quelle est l'expérience portugaise de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.
- Se pencher sur la question de savoir comment établir le critère régissant la juridiction en matière de protection de l'enfant tout en ayant un aperçu de la législation en vigueur (législation de l'UE, conventions internationales, etc.) en matière de litiges portant sur des conflits de famille transfrontaliers. Problèmes spécifiques liés à la reconnaissance à l'étranger des décisions rendues dans les conflits transfrontaliers en matière familiale, y compris les décisions rendues par des tribunaux religieux ou prises sur la base de textes religieux.
- Explorer les moyens de promouvoir davantage un échange de connaissances, expériences et bonnes pratiques, y compris des informations sur l'utilisation du programme TAIEX.
- Recevoir la liste de la documentation de référence sur les questions examinées afin de faciliter les discussions et les débats au cours du séminaire de formation.

Les participants sont reconnaissants au ministère portugais de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet pour l'organisation de ce séminaire.

Les participants présents pendant la lecture de ce document approuvent les conclusions de ce séminaire.

Lisbonne, le 30 janvier 2014.